



Conseil économique  
et social

Distr.  
GÉNÉRALE

E/1995/INF/4/Add.2/Corr.1  
6 février 1996  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

RÉSOLUTIONS ET DÉCISIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL ÉCONOMIQUE  
ET SOCIAL À SA SESSION DE FOND DE 1995

Rectificatif

Page 156, décision 1995/229

Lire comme suit le texte de la décision :

1995/229. Accréditation d'organisations non gouvernementales auprès  
de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes

1. À ses 17e et 47e séances plénières, les 29 juin et 21 juillet 1995, le Conseil économique et social a décidé d'accréditer auprès de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes : lutte pour l'égalité, le développement et la paix, devant se tenir à Beijing du 4 au 15 septembre 1995, les organisations non gouvernementales dont la liste figure dans l'annexe I à la note du Secrétariat<sup>1</sup> à l'exception de celles portant les numéros 27, 86, 113, 295, 354, 356, 378, 380, 392, 639 et 640.

2. À sa 47e séance plénière également, le 21 juillet 1995, le Conseil a décidé qu'aucune des organisations non gouvernementales dont la liste figure dans l'annexe II à la note du Secrétariat ne serait accréditée auprès de la Conférence.

-----

---

<sup>1</sup> E/1995/91 et Corr.1.